

AFFAIRE N° 21. - Paiement à la SOCIÉTÉ BOURBON LUMIÈRE  
d'une somme de 158 882 Frs CPA pour la remise en état des feux de  
signalisation des carrefours : rues Maréchal Leclerc/Paris et  
Maréchal Leclerc/Juliette Dodu.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à verser à la SOCIÉTÉ BOURBON LUMIÈRE la somme de 158 882 Frs CPA pour la remise en état des feux de signalisation des carrefours : rues Maréchal Leclerc/Paris et Maréchal Leclerc/Juliette Dodu.

La dépense est prévue au chapitre 936 - article 631 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.